



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

**budget : services extérieurs**

Question écrite n° 15029

## Texte de la question

Depuis plusieurs années, au ministère de l'économie et des finances, et en particulier à la direction générale des impôts, la nécessaire réduction des déficits budgétaires se traduit souvent par des compressions indirectes de personnel : non-remplacement d'une partie des départs en retraite, embauche limitée et, enfin, redéploiement des effectifs. Aussi, M. François Dosé attire-t-il l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie plus spécialement sur les modalités du redéploiement des effectifs. La direction générale des impôts « prélève » régulièrement dans les départements les plus ruraux, les plus fragiles démographiquement, des agents des impôts de tout grade pour pallier le manque d'effectifs dans les départements très urbanisés. Ainsi en Meuse, 55 postes ont été supprimés depuis 1986, dont 3 cette année (1 inspecteur et 2 agents...). Une telle fragilisation des petites structures ne s'inscrit pas dans la lutte contre la désertification des départements les plus touchés. Nous sommes désormais à un seuil critique où de nouvelles suppressions sont une véritable atteinte à la viabilité même du service public. Il lui demande donc si l'on peut espérer une nouvelle donne dans la gestion des ressources humaines de la direction générale des impôts.

## Texte de la réponse

L'engagement de maîtrise des dépenses publiques pris par le Gouvernement a conduit, lors de l'élaboration de la loi de finances pour 1998, à stabiliser l'emploi public tout en définissant des priorités telles que l'emploi, l'éducation, la recherche ou la sécurité. La contribution de la direction générale des impôts (DGI) à cette politique se traduit par une réduction limitée de 0,3 % de ses effectifs, soit 228 emplois. Dans les directions des services fiscaux où la situation des charges ne nécessite pas des moyens supplémentaires, les gains de productivité résultant du déploiement de nouvelles applications informatiques permettent de faire face à ces réductions d'effectifs sans diminuer la qualité d'exercice des missions ; dans les départements où le tissu économique est le plus dynamique, ces mêmes gains autorisent le renforcement des structures prioritaires. Par ailleurs, dans le cadre d'un plan ministériel destiné à accentuer la lutte contre la fraude, la DGI procède cette année à un redéploiement de ses vérificateurs vers les zones où se situent les risques les plus élevés et vers les structures nationales de contrôle en charge des enjeux les plus forts pour le Trésor. Compte tenu de l'évolution de ses charges et de la nature de son tissu économique, la direction des services fiscaux de la Meuse est en mesure de contribuer à hauteur d'un emploi de catégorie A et de deux emplois de catégories C à ces redéploiements nationaux, tout en conservant les moyens nécessaires pour assurer un service public et le bon fonctionnement de l'ensemble des structures actuellement implantées dans le département.

## Données clés

**Auteur :** [M. François Dosé](#)

**Circonscription :** Meuse (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15029

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé** : économie  
**Ministère attributaire** : économie

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 1er juin 1998, page 2933  
**Réponse publiée le** : 20 juillet 1998, page 4002